



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00229

Numéro SIREN : 353 819 626

Nom ou dénomination : 2 B IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2013 sous le numéro de dépôt A2013/008523

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES



886584

Dénomination : 2 B IMMOBILIER
Adresse : 2 boulevard Amiral Courbet 30000 Nimes -FRANCE-
n° de gestion : 1990B00229
n° d'identification : 353 819 626
n° de dépôt : A2013/008523
Date du dépôt : 18/11/2013

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
24/10/2013



886584



90329

RECU 18 NOV. 2013

8523

SARL 2B Immobilier

Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes sur la
transformation de la société

SARL 2B Immobilier

2, boulevard Amiral Courbet - 30 000 Nîmes

Ce rapport contient 3 pages

Référence PB 10-148

SARL 2B Immobilier

2, boulevard Amiral Courbet – 30 000 Nîmes

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société SARL 2B Immobilier, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du même code par décision des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

L'SARL 2B Immobilier est société ayant une activité de marchands de biens.

Elle détient une participation dans la société marocaine BADEVI à hauteur de 80% et qui est provisionnée à 80%.

Ses revenus sont constitués des opérations immobilières en cours : ventes de terrains ou ventes en l'état futur d'achèvement.

Les comptes 2012 se sont traduits par un résultat de + 144 565 € contre un déficit de -123 739 € en 2011. Les résultats sont par nature fluctuants compte tenu du déroulement des opérations en cours. Il faut également noter que le résultat 2012 a été impacté de + 188 000 € suite à une reprise de provision sur la créance Badevi, de même que le résultat 2011 avait été impacté de -333 000 € suite à la dépréciation de cette créance. Les résultats économiques de la société hors dépréciation sont donc respectivement de -43 000 € sur 2012 et +210 000 € en 2011 (avant retraitement de l'IS)

Les éléments en notre possession sur 2013 laissent à penser que les résultats 2013 devraient être proches de l'équilibre.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- L'actif immobilisé est faible, et les titres de participation de la société Badevi sont provisionnés à 100%
- Les autres actifs sont constitués par les stocks relatifs aux projets en cours, et par deux créances : la créance sur Badevi 170 000 € et provisionnée à hauteur de 145 000 € et une créance sur la société Le Daphné de 113 000 € qui devrait se dénouer lorsque cette structure, qui a la même activité, aura dénoué certaines opérations immobilières. Pour mémoire, l'actif principal de cette structure est constitué d'un stock de 317 000 € au 31 décembre 2012.

Il convient enfin de noter que les capitaux propres de la société 2B Immobilier sont, au 31 décembre 2012, de 246 367 € pour un capital de 7 622 €.

Sur la base de ces travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

A nîmes le 24 octobre 2013


Philippe Bertrand
Commissaire à la transformation